



Archives

L'INSEP a en charge la préservation de ses archives, comme indiqué dans le décret n°79- 1037 du 3 décembre 1979 et la circulaire Jospin du 2 novembre 2011. Le service Archives est chargé de la gestion matérielle et intellectuelle des documents produits et reçus par l'ensemble des services de l'INSEP. Ses principales missions sont la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives administratives et médicales. Hormis ces archives, nécessaires à la bonne gestion de l'institut, le service conserve également un fonds patrimonial : les archives historiques de l'école militaire de Joinville qui constituent la mémoire de l'INSEP.



Pour plus de renseignements : archives@insep.fr